

	Laboratoire 30, rue de l'entrepôt Rivière-au-Renard, Qc G4X 5L4 Téléphone : 418-269-7364 Télécopieur : 418-269-7376 www.laboratoirebiotech.com	 Laboratoire N° 678	Date entrée en vigueur : 11 février 2016	Modifié le : 21 mars 2016
			Approuvé par : 	
			F-03-03.02	Page 1 de 2

A. DEMANDE D'ANALYSE et ENTENTE DE SERVICE

IDENTIFICATION DU CLIENT	Nom :	Téléphone : ()
Adresse (ouverture de dossier)		Transmission du rapport d'analyse. Indiquer les coordonnées

ESPACE RÉSERVÉ AU LABORATOIRE			
# Client	Demande d'analyse	Rapport (s) d'analyse # :	# Facture
Date de réception	Heure de réception :	# Échantillon	Température échantillon

À remplir par le requérant			
Eau Potable (puits) <input type="checkbox"/>	Prélèvement	Date	Lieu (Adresse de la résidence)
Autres (préciser)		Heure	
Analyses demandées	Qualité microbiologique de l'eau potable <input type="checkbox"/>	Coliformes totaux Coliformes fécaux E. coli Entérocoques	
	Autre (préciser)		
	Autre (préciser)		
Remarque :			

J'autorise le laboratoire à effectuer les analyses spécifiées sur cette demande et m'engage à respecter les modalités décrites dans la section B.

Signature du client : _____

[] Cocher si d'autres pages sont jointes pour la présente demande d'analyse

B. MODALITÉS

ENGAGEMENT DU CLIENT : Le client s'engage :

- À respecter la présente entente de services et de communiquer aux responsables du laboratoire tout changement par rapport aux informations contenues dans cette entente;
- À rapporter le matériel prêté et défrayer les coûts associés au matériel, transport, analyse etc.

ENGAGEMENT DU LABORATOIRE : Le laboratoire Marinard Biotech s'engage

- À garder confidentiels les résultats d'analyses et d'utiliser des méthodes reconnues pour l'ensemble des analyses;
- À informer le client de toutes problématiques concernant sa demande d'analyse ou de tout retard ou écart important dans l'exécution des essais effectués pour le client;
- À informer le client de tout changement dans les méthodes;
- Et dispose des capacités techniques, humaines, légales et financières pour respecter l'entente de service.

1 RÉCEPTION DES ÉCHANTILLONS

- La réception des échantillons se fait du lundi au mercredi selon l'horaire régulier. Un supplément de **40,00 \$** sera facturé pour une réception d'échantillon en dehors de cette plage.
- Les échantillons reçus 48 heures après l'échantillonnage ne seront pas analysés.

2 PAIEMENT

- Le paiement des services doit être fait à la remise du matériel de prélèvement de l'échantillon.
- Le coût des services peut être acquitté sur place, en argent comptant, paiement direct ou par carte de crédit. Il est aussi possible d'effectuer un paiement par carte de crédit en téléphonant au 418-269-7317 (Marinard Informatique).
- À défaut de paiement, le rapport de résultats des analyses sera retenu jusqu'à ce que la facture soit réglée.

3 TRANSPORT

Les frais de transport du matériel de prélèvement et des échantillons sont à la charge du client.

4 MATÉRIEL POUR LE PRÉLÈVEMENT

À moins d'avis contraire, tous les contenants fournis par le laboratoire pour les prélèvements sont stériles.

5 IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS

Il est de la responsabilité du client de bien identifier les contenants avec son nom, la date et l'heure du prélèvement de l'échantillon.

6 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour toutes questions concernant les analyses, communiquez avec la direction du laboratoire au (418) 269-7364.

Pour commentaires ou plainte, communiquez avec la direction du programme qualité au (418) 269-7498.

7 HORAIRE DU LABORATOIRE

8H00 à 17H00 du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés et de la période des fêtes

8 DOCUMENTATIONS DISPONIBLES

Sur demande ou sur notre site web : www.laboratoirebiotech.com